La politique financière du Gouvernement devant la Chambre

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

M. JACQUES DUCLOS EST RÉÉLU VICE-PRÉSIDENT

La séance est reprise à 17 h. devant plus de 500 députés.

Le Président d'âge fait connaître le résultat du scrutin pour l'élection d'un vice-président Nombre de votants : 510; suffrages exprimés : 493 ; majorité absolue : 247. Ont obtenu : M. Jacques Duclos : 277 , M. Louis Aubert : 213 ; divers : 3.

M. Jacques Duclos ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé vice-président.

Les communistes debout, applaudissent leur collègue Les socialistes applaudissent ainsi qu'une partie des radicaux

La séance est suspendue.

M. Antoine Salles, à sa descente de tribune, est vivement applaudi.

L'ALLOCUTION DE M. HERRIOT

La suspension de séance ne dure que quelques minutes, les députés restent à leur banc en attendant l'arrivée du Président Edouard Herriot et des Secrétaires définitifs Les députés de gauche se lèvent et acclament le Président Herriot qui monte à son fauteuil. La séance est reprise à 17 h 10

Le Président HERRIOT lit son allocution.

Les compliments à l'adresse du doyen d'âge sont longuement applaudis La Chambre est unanime à applaudir longuement la première phrase, relative à la protection de la liberté contre toutes menaces Les gauches répètent à plusieurs reprises ces manifestations pour approuver le Président qui développe ses idées, mais l'unanimité se refait lorsqu'il affirme la nécessité de défendre les valeurs morales, lorsqu'il approuve les nobles paroles venues d'Amérique surtout lorsqu'il répète que nous voulons la liberté La droite, le centre et la gauche applaudissent l'évocation du vote unanime du budget de la Défense Nationale L'appel au peuple pour défendre la démocratie par son intelligence et son travail est applaudi sur les mêmes bancs L'humiliant recours à certaines importations est souligné par les applaudissements de la droite à la gauche.

La Chambre entière éclate en applaudissements quand le Président de la Chambre repousse l'invasion d'indésirables et flétrit les crimes Mêmes approbations unanimes pour les phrases sur le capital qui doit rester patriote et sur la nécessité de maintenir la paix intérieure.

Les passages du discours où M Herriot fait appel à tous les peuples pour qu'ils réfléchissent en présence de la situation causée par l'accroissement des armements sont vivement applaudis Le Président qualifie cette course aux armements de « folie » (vifs applaudissements unanimes)

Toute la Chambre debout, acclame longuement la péroraison dans laquelle M Herriot déclare que « **les Français à l'abri de la devise républicaine doivent savoir comprendre l'honneur et la joie d'être républicains français** ».

Le discours du Président du Conseil

M. Camille CHAUTEMPS monte à la tribune, applaudi par la plupart des députés.

M. Chautemps se félicite de la manifestation d'unanimité que vient de provoquer le magnifique discours du président.

M. Chautemps rappelle que la situation financière en décembre était sauf des incidents en voie d'apaisement, satisfaisante Un événement s'est produit depuis. Le marché des changes a été troublé par des incidents Rien dans la situation financière ne justifie des alarmes. le budget est en équilibre, la Trésorerie est en état de faire face à tous les engagements du trimestre en cours.

Certaines places étrangères se sont émues d'un bilan de la Banque de France mais un certain chiffre n'était que le signe du remboursement d'un emprunt.

L'agitation sociale...

« Mais, d'autre part, il y a eu une agitation sociale et l'exploitation systématique de cette agitation On annonçait une grève générale des troubles sociaux ce qui mettait les nerfs du pays à rude épreuve Les troubles se sont heureusement apaisés La grève des services publics n'a pas dure grâce aux mesures du gouvernement

« J'oppose le démenti le plus formel aux informations selon lesquelles j'aurais eu une double attitude Je considère avec un sentiment humain les conflits ouvriers. Je n'admets pas la révolte des agents des services publics contre la nation (vifs appl droite, centre, gauche). **Je rendrai mon arbitrage en toute sérénité ».**

M. Camille Chautemps se félicite d'avoir fait preuve du sens de l'humanité pour résoudre sans effusion de sang la grève des usines Goodrich de Colombes (appl gauche). La grève des inscrits maritimes de Rouen a été également heureusement terminée

...devra cesser après la publication du « Code du travail »

Mais le président du Conseil a voulu éviter le retour de tels incidents en affermissant la paix sociale. Une législation sociale, le Code du Travail, sera votée par le parlement, qui en tirera la plus légitime fierté En échange de cette sécurité dans le travail, les travailleurs devront reconnaître ce que le parlement a fait pour eux en renonçant à toutes les formes de l'illégalité, si excusables qu'elles paraissent (appl. droite, centre, gauche).

« Avec une fermeté sereine, je déclare que si certains hommes persistaient à troubler la paix publique, la force de la loi s'abattrait sur eux (vifs appl. centre, droite, divers bancs gauche) **Cet appel s'adresse à tous les Français. Je m'associe aux paroles du président de la Chambre relatives aux devoirs du capital »**

La maladie morale du pays

M. Chautemps fait allusion aux affaires judiciaires en cours. Il faut prendre garde à l'état des nerfs du pays (voix à droite : très bien)

Les communistes invectivent les députés de droite.

M. CHAUTEMPS — Je demande à la Chambre d'écouter avec calme Je ne menace personne. Ceux dont je parle sont déjà arrêtés (protest commun.).

M. CHAUTEMPS. — **En présence d'acte criminel de cette gravité, il n'y a pas eu l'unanimité française pour approuver le ministre de l'intérieur et flétrir les criminels. C'est une cause de maladie une sorte de maladie morale du pays : l'absence de foi dans les destinées de la patrie. Aussi, avons-nous le devoir d'adresser à toute la nation un appel pour qu'elle sache que ces craintes sont sans fondement.**

« C'EST DEVANT LE PAYS QUE JE VEUX POSER LA QUESTION DE CONFIANCE... »

» Je dois expliquer quelle est notre position On a parlé du contrôle des changes, de l'engagement des dépenses. Je pense que nous devons renouveler [illegible] des engagements « qu'aucune dépense ne sera engagée sans recette compensatrice ».

» A l'heure d'une attaque contre le franc, certains pourraient envisager des mesures de contrainte, mais on connaît mon opinion. Ces mesures n'obtiendraient pas le résultat recherché. La volonté de paix sociale, d'équilibre budgétaire, de sagesse financière doit avoir une garantie parlementaire.

» Je demande à tous les groupes de se réunir tout à l'heure pour dire si, dans le fond de leur conscience, ils approuvent ces principes que je viens d'énoncer, les formules de liberté monétaire.

» Je demande notamment aux membres de la majorité de dire si, sur tous les sujets de politique intérieure et extérieure, ils approuvent mes actes.

» J'avais le droit de faire appel à la loyauté de tous, aux sentiments du devoir du Parlement républicain.

» Dans une heure aussi grave, c'est devant le pays que je veux poser aujourd'hui la question de confiance.

...« JE SOUHAITE UNE REPONSE CLAIRE »

» Faites-moi l'honneur de croire que si je ne rechercharis que mon repos, je ne souhaiterais pas obtenir la large confiance que je vous demande, mais à certains carrefours du devoir, un homme ne doit pas se commander s'il doit servir, il doit servir, **a la condition essentielle que pour agir il ait la large confiance du Parlement émanation de la Nation.** (Vifs appl div bancs gauche).

» Telle est la décision que vous devez prendre. Je ne souhaite qu'une chose ; c'est qu'elle soit claire, qu'elle soit bien entendue partout.

« NOTRE PEUPLE SAURA SE SAUVER LUI-MEME... »

» J'ai une confiance inébranlable, en dépit des difficultés de l'heure, dans les destinées de notre pays. Je crois que notre peuple admirable, avec ses traditions d'ordre et de discipline, ses qualités de réflexion et de raison, ses solides vertus du paysan, saura se sauver lui-même par son travail, sa discipline sociale. C'est à nous aujourd'hui de prouver que nous serons tous unis pour lui montrer le chemin du devoir et du salut. (Vifs appl. cent. div. bancs g. dr) ».

La séance est suspendue

M GAPIAND (Loire) monte à la tribune pour répondre au président du Conseil, mais le président Herriot annonce que la séance doit être suspendue à la demande de M Camille Chautemps

Séance suspendue à 18 heures.

La séance est reprise à 18 h. 35

Le président fait connaître que la séance est suspendue jusqu'à 21 h. 30

La séance est à nouveau suspendue

La séance est reprise à 21 h 40, sous la présidence de M. Edouard Herriot. Un assez grand nombre de députés sont présents depuis un assez long moment. Le président leur annonce qu'il y a lieu d'ajourner la reprise de la séance à 23 heures. Les députés regagnent les couloirs sans incident.

La délégation des Gauches demande des précisions à M. Chautemps

La Chambre qui devait se réunir à 21 h. 30, s'est ajournée pour permettre aux groupes de poursuivre leurs délibérations en vue d'arrêter leur attitude à l'égard de la question de confiance posée par le Gouvernement, à la fois devant la Chambre et devant le pays.

La délégation des gauches, en effet, n'était pas en mesure encore de faire connaître sa position Il semble que les fractions socialiste et communiste de la majorité divisées en particulier sur l'opportunité du contrôle des changes, veulent obtenir des précisions du chef du Gouvernement quant aux mesures qu'il entend adopter pour la défense du franc.

D'autre part, les mêmes groupes s'inquiètent du sens qu'il faut attacher aux paroles de M Camille Chautemps qu'il convient de rappeler ici :

« J'ai aussi le devoir de dire, au nom du Gouvernement, avec tristesse, avec gravité, mais avec une fermeté sereine, que si certains hommes ne répondaient pas à mon appel, s'ils persistaient à troubler la paix civique dont ce pays a besoin, la force de la loi s'abattrait sur eux. Mais il est indispensable que ces appels au calme et à la raison soient entendus de tous les Français ».

C'est pour faire part au président du Conseil de ces desideratas que les représentants de la délégation des groupes de gauche avaient demandé une entrevue avec lui. Commencée à 21 h. 30 au Palais Bourbon, dans le bureau nouveau réservé au chef du Gouvernement, cette entrevue n'était pas terminée à 22 h. 15

Le groupe radical-socialiste présente un ordre du jour de confiance

Paris, 13. — Le groupe radical-socialiste, réuni pendant la suspension de séance, a décidé, à l'unanimité, sur la proposition de M. Malvy et sans qu'aucun de ses membres ait pris la parole contre, de charger M. Elbel, son président, de proposer à la délégation des gauches de déposer l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, approuvant la déclaration du gouvernement, confiante en lui et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Les républicains de gauche et les radicaux indépendants demandent que la Chambre confirme ses votes antérieurs

Paris, 13. — Le groupe des républicains de gauche et des radicaux indépendants s'est réuni avec la gauche démocratique et radicale indépendante. M. Flandin a été d'avis que les groupes de la minorité n'avaient pas à assurer la responsabilité d'une situation qui n'était pas leur fait puisqu'elle résultait précisément de la politique qu'ils ont combattue depuis le début de la législature.

Les deux groupes ont été d'accord pour estimer qu'ils n'avaient pas à prendre parti dans un débat qui se passe entre le gouvernement et une fraction de sa majorité, ni à s'associer dans un vote avec l'extrême-gauche de l'assemblée, si celle-ci approuvait le gouvernement.

L'assistance a décidé, sur la proposition de MM. de Chappedelaine et Barety présidents des deux groupes, de demander et soutenir une addition à l'ordre du jour par laquelle la Chambre confirmerait ses votes antérieurs contre le contrôle des changes.

Les membres des deux groupes voteront cette addition, mais s'abstiendront vraisemblablement sur les autres parties de l'ordre du jour.

M. P.-E. Flandin a été chargé d'intervenir brièvement à la tribune dans le débat sur les ordres du jour.

La réunion de la délégation des gauches est ajournée

Paris, 13. — A la réunion tenue par le groupe socialiste, MM. Léon Blum et Paul Faure ont exposé la situation et traité du problème du contrôle des changes A la suite d'un échange de vues, le groupe a décidé d'envoyer une délégation au président du Conseil pour s'entretenir avec lui de certaines parties de son discours.

La délégation des Gauches a tenu une brève réunion au cours de laquelle il a été décidé que les représentants des groupes de la majorité se joindraient à ceux des socialistes pour faire une démarche auprès de M Camille Chautemps en vue de préciser quelques-uns des passages de son intervention à la tribune.

Une nouvelle réunion de la délégation des Gauches est prévue pour 21 h 30, après l'entrevue avec le président du Conseil qui semble devoir être décisive.

LA BAISSE DU FRANC

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A 15 h. 15 le franc français a touché le cours de 150 par livre sterling. Il s'est légèrement redressé à 149,50 au comptant à la suite des informations transmises de Paris à l'issue du Conseil des Ministres.

A 15 h. 30, la devise française est traitée au comptant à 151 par livre sterling.

A PARIS

Paris, 14. — A 13 h. 40, la livre sterling était cotée 148.50 et le dollar 23,75.

La séance de la Bourse de Paris

Paris, 13 — La modification de la tendance en profondeur que l'on avait pu déceler hier, en fin de marché, a gagné largement en surface aujourd'hui, au cours d'une séance extrêmement nerveuse.

Les valeurs françaises ont d'abord progressé fortement, tandis que les Internationales demeuraient hésitantes. De larges mouvements ont été effectués sous l'influence de rumeurs souvent contradictoires ; les unes relatives à des mesures de contrainte dont pâtiraient les valeurs étrangères d'autres se rapportant à la chute éventuelle du ministère et à l'avènement d'un cabinet de tendance plus modérée : mais la note officielle annonçant que le gouvernement ferait, ce soir, une déclaration à la tribune de la Chambre et qu'il était résolu de défendre le franc puis les paroles de M. Georges Bonnet selon lesquelles l'idée d'un contrôle des changes avait été unanimement écartée, ont amené quelques réalisations parmi les titres nationaux. Malgré cela, ceux-ci se sont inscrits en clôture très au-dessus des cours de la veille

De leur côté, les valeurs à change se sont redressées dans la dernière demi-heure, en sympathie avec la tension accentuée de la livre au comptant et à terme

154...

Londres, 13. — En clôture, le franc français est coté 153.75, après 154.00 contre 147.64 hier soir, au comptant.

A un mois et à trois mois, les deports respectifs sont, ce soir, de fr. 5.62 et 8.75, après 6 et 10 contre 5.75 et 9.87 la veille

Par rapport à la livre, le dollar est coté à 4.9975 contre 4.9987.

La Bourse des valeurs ne sera pas fermée ce matin

Paris, 13 — On dément, dans les milieux autorisés les bruits selon lesquels la Bourse des valeurs serait fermée demain.

AU CRI DE « NOS SALAIRES » 1.500 EMPLOYÉS DES TRANSPORTS ONT MANIFESTÉ A PARIS

Paris, 13. — Vers 17 h. 45, 1.500 employés des transports qui défilaient au chant de l' « Internationale » et en criant : « Nos salaires », se sont rencontrés avec la police municipale rue Montmartre et boulevard Poissonnière.

Vers 18 h., ils arrivaient aux boulevards. Des cris hostiles à l'adresse de la Confédération générale du patronat français ont été poussés. L' « Internationale » a retenti de nouveau. Pendant une demi-heure, la circulation a été rendue difficile. Mais à l'arrivée des cars de police-secours, la manifestation était déjà terminée.

Les manifestants se sont retirés en poussant de nouveaux cris contre la C B P. F., ainsi qu'à l'adresse de certains « Csaristes »

POUR LA PROTECTION DES CAPITAUX FRANÇAIS

M. Caillaux a déposé un projet de loi interdisant l'émission ou l'introduction sur le marché français de titres de rentes étrangers lorsque l'emprunteur n'aura pas payé régulièrement les arrérages d'une dette antérieure

Paris, 13.— M. J. Caillaux a déposé sur le bureau du Sénat une proposition de loi tendant à interdire l'émission, l'introduction sur le marché en France de titres de rentes, d'emprunts et autres effets publics de Gouvernements étrangers, de collectivités publiques étrangères ou de sociétés étrangères privées, lorsque l'emprunteur sera en défaut pour n'avoir pa seffectué régulièrement à leur échéance, les paiements arrérages, amortissements ou remboursements d'une dette financière antérieurement contractée.

Des dérogations ne pourront être accordées, soit par le Ministre des Finances, soit par le Comité central de la Bourse, qu'après décision d'une commission. Cette commission intitulée Commission nationale de défense des capitaux français, investis à l'étranger, constatera que l'emprunteur peut être considéré comme n'étant pas en défaut.

En vue de l'application de la loi, il sera créé un Comité national de défense des capitaux français investis à l'étranger, rattaché à la présidence du Conseil. Ce Comité, qui comprendra notamment deux sénateurs et quatre députés, un inspecteur général des Finances, des représentants des ministères de la Justice, des Finances, des Affaires étrangères et du Commerce, sera permanent et rendra annuellement compte de ses travaux dans un rapport qui sera publié au « Journal Officiel ».

Dans l'exposé des motifs, M. Caillaux souligne notamment que la créance française sur l'étranger reste sensiblement la même qu'en 1914, puisqu'il n'a été remboursé en capital qu'une très petite fraction des 40 milliards que l'épargne française a investis hors des frontières pendant les années qui ont précédé la guerre ; ces 40 milliards de « Francs de Germinal » n'ont procuré en 1937, comme arrérages, que 2 milliards 1/2 de francs, trois fois dévalués, alors que, d'après les engagements prévus aux contrats d'émission, c'est douze milliards environ de francs actuels qui devraient être annuellement payés.

Pour M. Caillaux, il n'est pas douteux qu'une telle défaillance provient, dans une certaine mesure, d'un appauvrissement des pays débiteurs et des difficultés de transfert. Divers pays se sont aussi allègrement affranchis de leur dette Mais une part de responsabilité incombe aux autorités françaises qui, en présence de dérobades successives des nations étrangères ou des entreprises sans leur orbite, ont négligé de défendre comme il convenait les intérêts de leurs nationaux lésés.

LA QUESTION IRLANDAISE

Londres, 13. — Le Ministre des Dominions publie un communiqué disant notamment :

« Des dispositions ont été prises en vue d'une réunion entre des représentants des Gouvernements d'Eire et des représentants du Gouvernement du Royaume-Uni, au cours de laquelle seront discutées les questions affectant les relations entre les deux pays.

» M de Valera et quelques-uns de ses collègues rencontreront M. Neville Chamberlain et quelques-uns de ses collègues, au numéro 10 du Downing Street, le lundi après-midi 17 janvier Cette réunion doit être considérée comme très importante.

» La question que se posent les cercles politiques de Londres est de savoir si M. de Valera vient à Londres présenter des revendications auxquelles on ne pourrait souscrire ; ou, au contraire, chercher un modus vivendi avec la Grande-Bretagne ».

M. PIERRE COT REND HOMMAGE A FARMAN, QUI, IL Y A 30 ANS, EFFECTUA UN KILOMÈTRE EN CIRCUIT FERMÉ

Paris 13. — Ce soir, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale supérieure de l'aéronautique, a eu lieu une cérémonie commémorative du trentième anniversaire du premier kilomètre effectué en avion en circuit fermé, sous la présidence de MM. Pierre Cot, ministre de l'Air et Andraud, sous-secrétaire d'Etat.

M. Gabriel Voisin, constructeur de l'avion que pilotait Henri Farman pour sa performance, fit l'historique de ce premier record en circuit fermé.

Le lieutenant-colonel Le Petit lut le discours de M. Henri Farman qui donne les grandes lignes de l'exploit réalisé par lui, par un froid matin, devant quelques personnes seulement.

Enfin, M. Pierre Cot, dans une très belle allocution, a rendu un public hommage aux auteurs de l'exploit, constructeur et pilote, ainsi qu'aux créateurs du prix qui permit d'en activer la réalisation

SINGULIÈRES RÉJOUISSANCES POSTHUMES

Athènes, 13 — On mande de Salonique que le quartier israélite de Saint-Paraskevi a été bouleversé par des réjouissances inaccoutumées. Le motif en était l'ordre formel qu'une vieille dame israélite, nommée Benvenita Calora, avait donné à ses enfants : âgée de 115 ans et pressentant sa fin, elle avait appelé sa fille, âgée de 85 ans, pour lui dire qu'elle désirait que tous, après sa mort, chantent et dansent au lieu de pleurer. En même temps, elle avait dressé le programme de son enterrement et des réjouissances qui devaient suivre. Le décès n'ayant pas tardé, le programme a été observé à la lettre et tout le quartier n'a pas manqué de prendre part à ces singulières réjouissances posthumes.

LA CONFÉRENCE PRO-HITLÉRIENNE DE BUDAPEST

L'opinion du chancelier autrichien Schuschnigg

Vienne, 13. — Le chancelier Schuschnigg souligne et commente dans « La Reichpost » de Vienne l'importance de l'intérêt de la déclaration de Budapest :

Il dit notamment : « On s'est demandé si le pacte de Rome n'a pas été peu à peu dépassé par les événements. La conférence de Budapest a clairement prouvé que nous étions dans le vrai en ne doutant jamais de la solidité de ce pacte comme base de notre orientation. Les protocoles de Rome subsistent, non comme une façade, mais dans leur contenu. Tel est le fait inébranlable qui se dégage des conversations de Budapest. La politique italienne d'étroite amitié avec l'Allemagne est en plein accord avec ce fait.

» L'accord austro-allemand du 11 juillet 1936, qui n'a jamais été considéré comme un instrument isolé, est un complément heureux et adéquat au pacte de Rome. Bien avant que se dessinât l'axe Berlin-Rome, l'Autriche s'était réclamée de sa qualité d'Etat allemand et avait maintes fois réitéré sa volonté de ne se laisser entraîner à aucun prix dans une politique ayant une pointe dirigée contre l'Allemagne. »

Le chancelier s'occupe longuement de la S. D N. :

« La S. D. N., écrit-il, n'a sans doute pas atteint son but idéal. Les petits Etats lui ont souvent reproché justement ou non, être l'instrument de la volonté des grandes puissances. En tout cas l'Autriche et la Hongrie ont reçu de la S. D N. et de ses puissances de premier plan des appuis matériels d'importance vitale dans des moments critiques ; aussi, ressentons-nous d'autant plus l'obligation de nous employer à ce qu'une vie nouvelle soit insufflée à la grande et ancienne idée de la S. D. N.

Vive satisfaction à Berlin

Berlin, 13 — Le communiqué publié à Budapest à l'issue de la conférence des puissances signataires du protocole de Rome, a provoqué une vive satisfaction dans les milieux politiques allemands.

Les hommes d'Etat étrangers ont quitté Budapest

Budapest 13. — Les hommes d'Etat étrangers qui ont participé à la conférence tripartite ont quitté Budapest.

UN NON-LIEU CLOT UNE INFORMATION OUVERTE CONTRE DEUX MAIRES COMMUNISTES DE LA BANLIEUE PARISIENNE

Versailles, 13. — M. Lecharny, juge d'instruction à Versailles, avait été chargé d'ouvrir une information contre le maire communiste de Villepinte, M. Emile Dambel, son collègue d'Aulnay-sous-Bois. M. Niles, et huit autres personnes qui furent inculpées de provocation à attroupement, coups et blessures et complicité Cette information avait été ouverte à la suite d'une violente bagarre qui s'était déroulée le 6 octobre 1935, à Villepinte, alors que, dans cette localité les « croix de feu » avaient tenu une réunion privée dans une ferme. Le magistrat vient de clore cette information par une ordonnance de non-lieu en raison du fait que certains inculpés sont couverts par la loi d'amnistie et qu'il n'existe pas de charge suffisante pour les autres

UN PONT DISPARAIT AU MAROC

Fez, 13. — Un pont de fer, long de six mètres environ et pesant sept tonnes, a disparu Il a été démonté par un indigène, assurement entreprenant, aidé de quatre hommes, qui travaillèrent dix jours à cette tâche.

L'AFFAIRE BARMAT A BRUXELLES

Henri Barmat, Lœwenstein et Gyselinck sont condamnés et leur arrestation immédiate ordonnée

Bruxelles, 13. — Le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes dans l'affaire Barmat :

Henri Barmat, 5 ans de prison et 14.000 fr. d'amende ; Devreese, 4 mois de prison et 350 fr. d'amende avec sursis.

Le tribunal déclare l'action publique éteinte en ce qui concerne Julius Barmat, décédé. Il déclare également les prévenus banquerouteurs.

Le jugement ci-dessus se rapporte aux affaires de la Noorderbank et de la banque Goldzieher et Penso Le jugement statue ensuite sur les conclusions de la partie civile Van Stein. Il condamne Gyselinck à payer à cette partie civile, qu'il déclare recevable, la somme de 100.000 fr. de dommages-intérêts. Le jugement précise enfin que le sursis accordé à Devreese sera de trois ans.

A midi 20 la lecture du jugement est terminée. Le ministère public, représenté par le substitut Perrichon, se lève alors et réclame l'arrestation immédiate des prévenus Henri Barmat, Gyselinck et Loewenstein

La parole est accordée aux avocats de Gyselinck et de Loewenstein. Ceux-ci demandent que le tribunal ne fasse pas droit aux réquisitions du ministère public. L'avocat de Gyselinck précise notamment que le jugement sera soumis vraisemblablement à la cour d'appel.

Le tribunal, après un très bref délibéré, ordonne alors l'arrestation immédiate d'Henri Barmat, de Gyselinck et de Loewenstein. Gyselinck, seul présent à l'audience, est arrêté aussitôt.

DÉCOUVERTE MACABRE A PARIS

Paris, 13. — On a découvert, dans la soirée, dans un terrain vague, 7, rue du Chevaleret (13e arrondissement), le corps à demi nu d'un inconnu paraissant âgé d'une soixantaine d'années, à qui il manque le bras gauche et le poignet droit, et qui paraît avoir séjourné plusieurs jours à l'endroit où il a été trouvé. Près du cadavre, on a découvert un portefeuille vide, une montre et un fume-cigarette paraissant, du reste, n'avoir aucune valeur.

LES CORPS DES NEUF VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE GOMENSORO SONT ARRIVÉS A BUENOS-AIRES

Buenos-Aires, 13. — Aujourd'hui est arrivé le train présidentiel où le président Justo et les ministres ramènent les cercueils des neuf victimes de l'accident d'aviation de Gomensoro. Toute la ville est en deuil.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 14 Janvier : Soleil : Lever. 7 h 42 ; coucher 16 h. 18 Lune : Lever 14 h. 36 ; coucher, 5 h. 43.

Aujourd'hui Saint Hilaire. — Demain Saint Maur.

METEOROLOGIE. — Station de Lille Observations faites hier à 17 h. 30 : Baromètre : 757 mm. 5 ; hausse depuis la veille à 17 h. 30 : 0 mm 3 ; Thermomètre Fronde : 9.9 ; Minima : 9.6 ; Maxima 12.2 ; Etat hygrométrique : 97 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 17 h. 30 14 mm. 2 ; Direction du vent : Variable Sud-Est à Sud-Ouest ; Force modérée ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : Couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Frais ; brumeux ; pluies.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. Région Nord : Généralement couvert ; pluies intermittentes s'atténuant le soir par l'Ouest ; Vent du secteur Sud-Ouest modéré et irrégulier. Minimum de température stationnaire

Nouveau renvoi du procès en diffamation intenté par le Colonel de La Rocque à MM. Porreye et Lalouette du Syndicat de la Batellerie Artisanale du Nord

Dans la cour du Palais de Justice, MM. PORREYE et LALOUETTE, souriants, semblent envisager avec confiance l'issue du procès. Mais celui-ci sera renvoyé. (Photo Réveil)

Au rôle de l'audience d'hier, du tribunal correctionnel de Douai, figurait le procès en diffamation intenté par le colonel de La Rocque et un marinier, M. Mazy, à MM. Porreye et Lalouette, secrétaires du Syndicat de la Batellerie artisanale à la suite d'articles parus dans l'organe de ce syndicat, l' « Avenir du Batelier ».

On sait que l'affaire avait déjà été renvoyée une fois. L'audience d'hier était très chargée. Quand l'affaire fut appelée, il était 11 h. 30. Le président, M Caillaud, envisagea le renvoi à l'après-midi Mais Mes Phalempin et Delevallée, défenseurs de MM. Porreye et Lalouette, devant plaider l'après-midi, à Lille, cette solution ne put pas être retenue.

L'affaire a été renvoyée au 21 février, à 8 h. 30.

L'ŒUVRE DU COMITÉ Flandre-Hainaut-Artois à l'Exposition

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Hier, à Lille, le Comité « Hainaut-Flandre-Artois » qui s'est chargé de la réalisation des pavillons du Nord et du Pas-de-Calais a tenu une réunion au cours de laquelle l'œuvre magnifique ainsi menée à bien a été récapitulée.

Une situation financière enviable

La réunion a eu lieu dans une salle de la Porte de Paris à 11 h. Elle était présidée par M. Louis Delepoulle, président du Comité, qui était entouré de MM. Lorthiois et Joets, vice-présidents ; Ed Degryse, secrétaire général ; Altazin, Charles Bourgeois, Philippe Kah, présidents de commissions ; Dupuis, trésorier ; Jean-Serge Debus, délégué général ; Dervaux, délégué pour le Nord, etc...

M. A. Favières, adjoint au maire de Lille, assistait à cette séance.

M. Ed Labbé, commissaire général de l'Exposition, était représenté par M. Nicolas Bourgeois, directeur du Cabinet du Président du Conseil municipal de Paris, délégué au Commissariat de l'« Expo ».

Il excusa M. Labbé, M. L. Delepoulle salua ses amis du Comité, fit l'éloge de M Degryse lequel expose la situation financière qu'avait laissé l'Exposition. Les comptes du trésorier nous ont appris que le Comité a « bouclé » son budget avec un gentil excédent, ce qui est le plus bel éloge qu'on puisse lui faire

Me Ph. Kah remit ensuite, au nom du Comité, un souvenir à Mlle M.-L. Declercq pour la récompenser du travail considérable qu'elle a fourni pendant les six mois de l'« Expo ».

La réception à l'Hôtel de Ville

A 12 h. 30, le Comité était reçu à l'Hôtel de Ville par MM. Favières, adjoint, représentant M. Ch. Saint-Venant, député-maire de Lille ; O. Hermez, adjoint ; Maurice Planque, secrétaire général ; Ph. Martin, Nottermann, Claes, conseillers municipaux.

M. Delepoulle remercia la Municipalité lilloise de l'appui important qu'elle avait apporté au succès du Centre Régional N° 1 ; M. Nicolas Bourgeois apporta le salut du Commissariat général de l'Exposition. Enfin, M. A. Favières félicita le Comité, les architectes pour le caractère de robustesse physique et morale qu'ils avaient donné au Pavillon

Des vins d'honneurs terminèrent cette cérémonie.

Le Banquet

A 13 h un banquet réunissait le Comité à l'Hôtel Bellevue.

On y remarquait MM. Favières, Delepoulle et le Comité, le docteur Leroy ; MM. Vezin, directeur des Services agricoles du Nord ; Broders, délégué de l'Exposition du Progrès Social en 1939 ; Cokempot, président de l'Office du Bâtiment ; Ed. Bouchery, secrétaire général de la Foire Commerciale; les artistes M. Ladureau, Beat, Desmureaux, Delmarle ; MM J. Masson, président du Tribunal de Commerce de Lille ; De Saint-Léger, professeur à la Faculté des Lettres ; Leleux, président de la Fédération des Artisans du Nord ; Van den Heede, Mercier et Thyry des Amis de Lille ; Valdelièvre des Rosati de Flandre ; Lehouck, président de la Chambre de l'Ameublement, etc...

Au champagne des discours furent prononcés. M. Delepoulle remit la plaquette des Amis de Lille à MM. A. Fourtet, secrétaire honoraire de la Chambre de Commerce de Boulogne-sur-Mer et G. Loyer vice-président de la Chambre de Commerce de Lille. Il remercia M. Labbé et se félicita très aimablement avec tous les convives.

Me Ph. Kah fit l'éloge de M. Degryse et lui remit, outre un bronze splendide, représentant « Le sens de l'effort » les palmes académiques que le secrétaire des Amis de Lille vient d'obtenir.

M. N. Bourgeois prononça une très délicate allocution et M. Favières rendit un public hommage à l'œuvre admirable de M. Delepoulle.

Le soir un gala artistique dont nous rendons compte par ailleurs termina brillamment cette fête au Grand-Théâtre de Lille.

A. L.

COUR D'APPEL DE DOUAI

AUDIENCE DU 13 JANVIER 1937

Vol d'explosifs à Avion

Des explosifs furent dérobés dans le coffre d'un boute-feu, des Mines de Lens, par deux jeunes gens de 17 ans, D... et B.. qui avaient forcé ce coffre.

A AVION, peu de temps après les jeunes gens faisaient exploser un détonateur, blessant grièvement les deux fils de M. Bekaert, qui ont perdu la vue.

Pour le délit de blessures par imprudence, les jeunes gens ont bénéficié de la loi d'amnistie.

Le Tribunal d'Arras condamna les inculpés à 15 jours de prison avec sursis pour vol.

La Compagnie des Mines est responsable s'écrie Me Wormser, elle n'a pas exercé une surveillance assez active.

L'arrêt sera rendu aujourd'hui.

Vol de vélo à Douai

Rue de Bellain à *Douai*, André Bacide vola un vélo.

Le bécanier qui n'en était pas à sa première peccadille, offrait, peu de temps après, cette machine en vente, pour la somme de cent francs. Elle en valait mille, selon les déclarations de son propriétaire, M. Blasselle.

Devant le Tribunal de Douai, il fut condamné à 4 mois de prison et à la relégation.

La Cour abaisse la peine à trois mois. De ce fait, la relégation tombe.

Les betteraves de Flines-lez-Raches

Le Tribunal de Douai avait condamné M. Lux, qui avait emporté à *Flines-les-Râches*, dans son auto, des betteraves appartenant à M. Bourez.

La Cour, tenant compte des bons renseignements donnés sur le prévenu, *abaisse à 50 fr. d'amende avec sursis, la peine infligée.*

M. MARTEAUX, ANCIEN COMMISSAIRE DE POLICE, A ARRAS, EST ADMIS A FAIRE VALOIR SES DROITS A LA RETRAITE

De l' « Officiel » : Les dispositions du décret du 27 novembre 1934 révoquant de ses fonctions M. Marteaux Nicolas-Paul, commissaire de police hors classe 2e échelon à Arras, sont et demeurent rapportées. M. Marteaux est admis d'office à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 5 janvier 1938. Ce fonctionnaire ne bénéficiera pas des dispositions de l'article [illegible] de la loi du 29 avril 1926 et sa pension courra du 5 janvier 1938.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ — Le vrai Magazine des Familles Paraît le Mercredi — 20 pages — 50 cent.
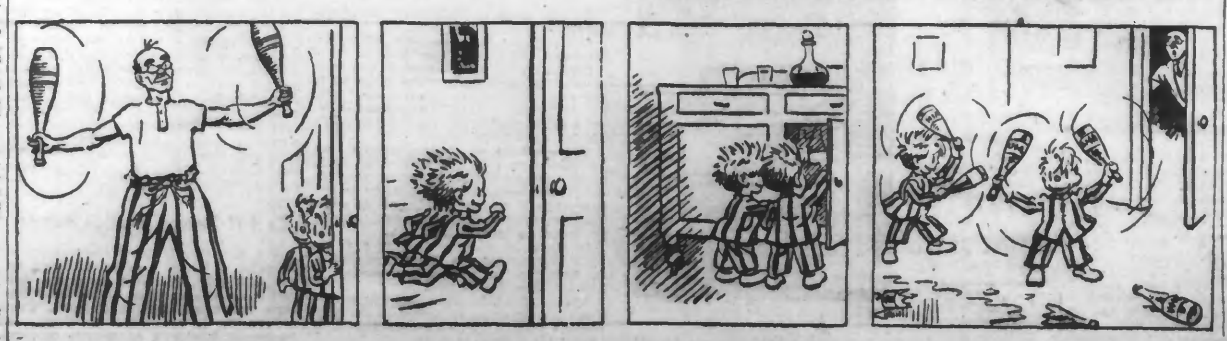
« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX